



**R.O.B. BUDGET 2026
VILLE DE THIONVILLE**

Conseil Municipal du 17 NOVEMBRE 2025

Table des matières

I – Le contexte économique et financier	4
A – Perspectives économiques mondiales, un environnement commercial dégradé	4
B – L'économie française dans un contexte national incertain	5
C. Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2026 (PLF2026)	6
II - La situation comptable estimée au terme de l'exercice 2025	12
A – Le Budget de la Ville	12
B – Les Budget Annexes	17
III. L'évolution des ressources humaines.....	18
A. Effectifs de la Ville de Thionville	18
B. Données issues du Rapport Social Unique et de l'index de l'égalité professionnelle établis en 2025 au titre de l'année 2024.....	20
C. Les dépenses de personnel : Masse salariale charges incluses.....	22
D. La politique menée en matière de ressources humaines :.....	23
IV – Réalisations 2025 et Perspectives pour l'exercice 2026	25
A – Le Budget de la Ville	25
B – Les Budgets Annexes	38

I – Le contexte économique et financier

A – Perspectives économiques mondiales, un environnement commercial dégradé

Le ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a publié dans sa note de septembre ses perspectives économiques mondiales.

L'économie mondiale doit faire face à un environnement commercial dégradé du fait principalement des nouvelles mesures commerciales des Etats-Unis. Le taux effectif moyen des droits de douane américains est au plus haut depuis l'entre-deux-guerres et alimentent un climat de forte incertitude.

Ainsi, la croissance mondiale atteindrait +3,0% en 2025 (après +3,3 % en 2024), +2,9% en 2026 puis +3,3% en 2027 : ralentissement aux Etats-Unis comme en Chine et une reprise modérée sur la zone euro.

Prévisions de croissance mondiale

	Moyenne 2015-2019	2022	2023	2024	2025	2026	2025	2026
					Prévisions DG Trésor		Révisions par rapport à mars 2025	
Croissance mondiale	3,4	3,7	3,5	3,3	3,0	2,9	-0,2	-0,4
Économies avancées^a	2,2	3,0	1,8	1,8	1,4	1,5	-0,3	-0,2
Zone euro ^b	2,0	3,6	0,7	0,9	1,3	1,4	0,3	0,3
dont Allemagne	1,8	1,9	-0,7	-0,5	0,2	0,9	0,1	0,3
dont Espagne	2,8	6,2	2,7	3,2	2,8	2,0	0,3	0,2
dont Italie	1,0	5,0	0,8	0,5	0,6	0,8	-0,1	-0,3
Royaume-Uni	2,0	4,8	0,4	1,1	1,2	1,2	0,4	0,2
États-Unis	2,6	2,5	2,9	2,8	1,6	1,5	-0,7	-0,7
Économies émergentes	4,4	4,2	4,6	4,3	4,0	3,8	-0,2	-0,5
Brésil	-0,5	3,0	3,2	3,4	2,1	1,8	-0,3	-0,4
Chine	6,7	3,1	5,4	5,0	4,7	4,0	0,0	-0,4
Inde ^c	6,7	7,6	9,2	6,5	6,3	6,2	-0,2	-0,3
Turquie	4,1	5,5	5,1	3,2	3,0	3,4	0,4	0,0
Commerce mondial en biens ^d	2,8	4,1	-1,8	1,8	2,1	2,3	-1,0	-0,9
Demande mondiale en biens – France	3,3	5,5	-2,3	0,6	2,5	2,1	-0,1	-0,7

a. En prévision, les agrégats « économies avancées » et « économies émergentes » sont estimés à partir des prévisions du FMI, corrigées des prévisions de la DG Trésor portant sur les pays du tableau ci-dessus, et corrigées sur le passé des révisions de comptes nationaux.

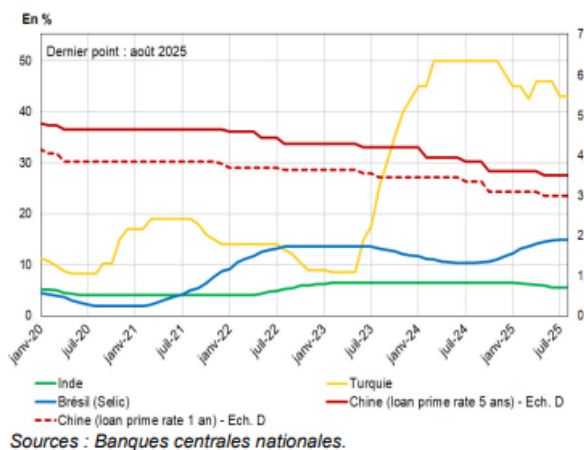
b. L'agrégat zone euro est construit à partir de comptes trimestriels corrigés des jours ouvrés. En prévision, il est estimé à partir des prévisions de la Commission européenne, corrigées de celles de la DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne.

c. La croissance de l'Inde est donnée pour l'année fiscale, qui s'étend de début avril de l'année N à fin mars de l'année N+1.

d. Le commerce mondial est calculé comme la somme des importations et couvre 40 pays représentant 85 % des importations mondiales.

Sources : FMI, Perspectives économiques mondiales intermédiaires de juillet 2025 ; OCDE, Perspectives économiques de juin 2025 ; Commission européenne, prévisions macroéconomiques de printemps 2025 ; calculs et prévisions DG Trésor.

Les taux directeurs qui ont eu une tendance à baisser au cours du 1^{er} semestre 2025 devrait stagner jusqu'à la fin de l'année.



B –L'économie française dans un contexte national incertain

Le recul confirmé de l'inflation en 2025 ...

L'inflation a continué de décliner sur la première partie de l'année 2025 principalement à la suite de la baisse des prix de l'énergie. En juin, l'indice des prix à la consommation (L'IPC) rebondit de 0,4% sur un mois, après -0,1% en mai, tirés par les hausses des prix des services d'hébergement, de transport et des produits pétroliers. Les prix de l'alimentation restent stables (-0,1% après +0,5% en mai). Toutefois, l'impact des hausses des années précédentes subsiste.

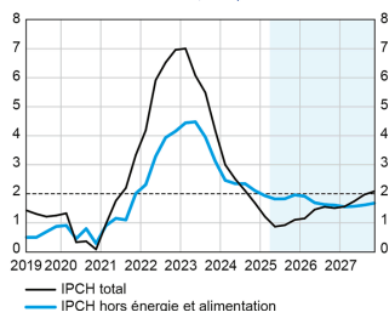
Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 1,0% en juin 2025.

Les prévisions d'inflation pour l'année 2025 sont estimées en 0,9% et 1,25 % pour se rapprocher de 1% en moyenne annuelle, après 2,3% en 2024.

L'inflation est estimée à 1,4% pour 2026 et 1,8% pour 2027.

IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

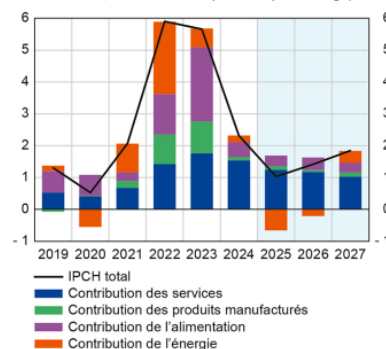


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleu.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

... les salaires nominaux continueraient de progresser davantage que les prix ...

Le salaire moyen par tête augmente davantage que les prix depuis le deuxième trimestre 2024 (+2,1% au deuxième trimestre 2025 en glissement annuel dans les branches marchandes, contre +0,8% pour les prix à la consommation) et cela resterait le cas 2026 et 2027. Pour autant, le pouvoir d'achat reste très impacté car les salaires ne couvrent toujours pas l'inflation subie des années passées.

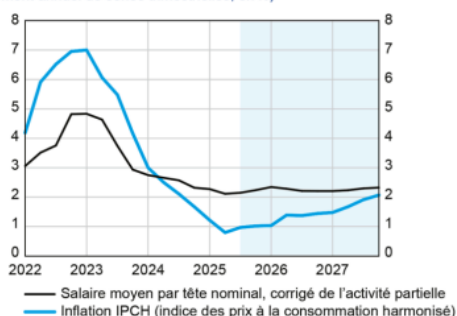
A juillet 2025, l'augmentation médiane des salaires atteint 3,1% contre 3,5% prévu initialement. Les entreprises françaises ont revu leurs ambitions d'augmentations de salaire à la baisse. Les entreprises veulent rester attractives tout en maîtrisant leurs dépenses. La moitié des salariés n'auront pas plus de 2,5% d'augmentation dans le cadre des prochaines négociations annuelles. Le salaire net moyen de la fonction publique est inférieur de 3,7% à celui du secteur privé, selon une étude de l'INSEE.

Pour 2026, les projections restent proches. Les entreprises anticipent une augmentation médiane de 3,2%.

Le taux de chômage en France resterait proche de son niveau actuel de 7,5%. Le nombre de chômeurs frôle cependant les 2,4 millions.

Croissance du salaire moyen par tête Dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)

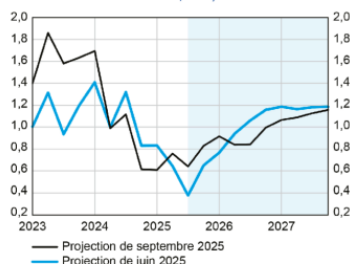


Sources : INSEE jusqu'au 2^{ème} trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté

...et une croissance encore faible.

Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7%. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

C. Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2026 (PLF2026)

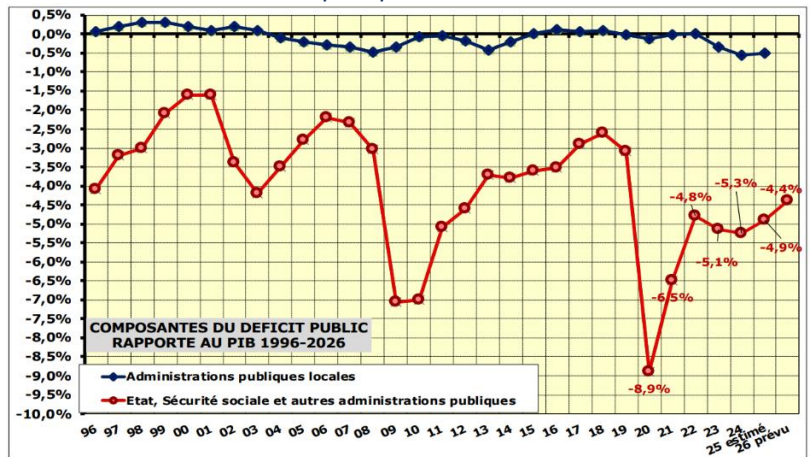
Par suite du rejet par l'Assemblée Nationale du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027), le projet a été voté par la procédure du 49-3 appliquée en session extraordinaire et promulguée le 18 décembre 2023.

Les objectifs poursuivis par la Loi de Programmation (LPFP) sont les suivants :

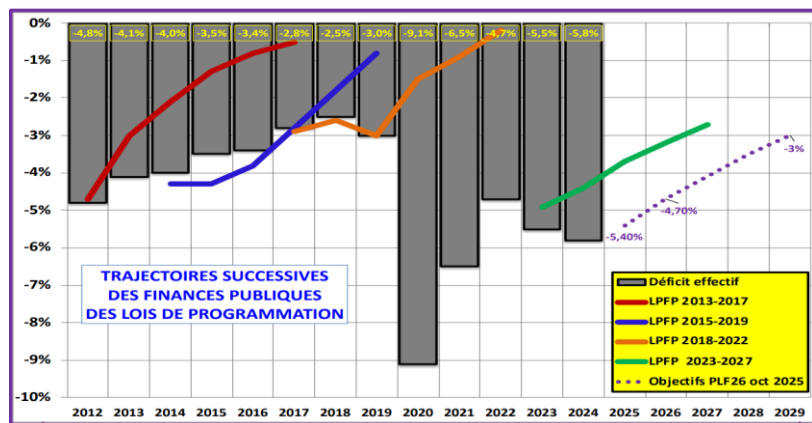
- Concernant le déficit public : de revenir au-dessous de 3% en 2027
- Concernant la dette publique : stabiliser cette dernière autour de 108% du PIB alors que la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne est revenue à 84% dès 2022

Les objectifs des précédentes lois de programmation n'ont jamais été atteints.

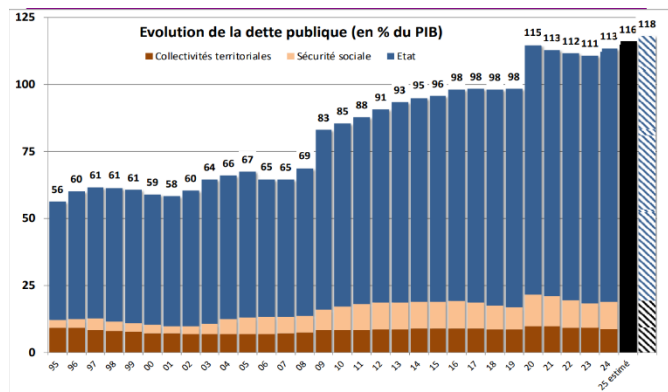
Les comptes publics 1996-2026



Prévisions successives et résultats obtenus



Les objectifs fixés en 2023 sont devenus caduques. Le retour à 3% de déficit est envisagé pour 2029 (et non 2027).



Quant au ratio dette/PIB, il est estimé 116% pour 2025 contre 109,6% dans la loi de programmation votée en décembre 2023 (pour mémoire la moyenne de l'Union Européenne est de 82%). Ce ratio est estimé à 118% pour 2026.

Le projet de loi de finances présenté en octobre par le gouvernement ambitionne de venir améliorer les différents indicateurs dans la poursuite de l'objectif de ce rétablissement des comptes publics, avec une

¹ Les graphiques de cette pages sont issus de la formation La Gazette/Cabinet Michel KLOPFER du 7/11/2025

amélioration du déficit, évalué à 5.1% du PIB en 2025 à 4,3% en 2026. S'agissant des administrations publiques locales (APUL), le solde passerait de -0,5% en 2025 à -0,3% en 2026.

Le gouvernement a décidé de ne pas avoir recours au 49-3 pour le vote de la loi de finances 2026 préférant laisser au Parlement le pouvoir d'approuver un texte sur lequel les parlementaires se seraient mis d'accord. Dans cette attente, le budget primitif tiendra compte du texte initialement présenté, les ajustements éventuellement nécessaires pourront être appliqués au moment de la présentation du budget supplémentaire 2026.

Concernant les collectivités locales, la Cour des Comptes a publié son rapport annuel sur la situation financière des collectivités territoriales, telle qu'elle résulte de l'examen de leurs comptes de l'année 2024. En 2024, les collectivités contribuent à la hausse du déficit public total, malgré leur part limitée de ce dernier. C'est la conséquence de l'effet ciseaux croissant entre des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui progressent plus que leurs recettes. Malgré la hausse de leur besoin de financement, les collectivités conservent des fondamentaux solides. Il est utile de rappeler que la charge de la dette doit être couverte par des recettes propres et non par des emprunts nouveaux.

Arès une année 2022 très favorable, l'année 2023 est marquée par une détérioration globale de la situation financière des collectivités et par une divergence des situations financières des trois grandes catégories de collectivités. L'année 2024 est de plus, marquée par un besoin de financement qui a plus que doublé par rapport à 2023.

Face à la forte dégradation des finances publiques, l'exécutif annonce 4,6 milliards d'euros d'économie à la charge des collectivités.

- **PLF2026 : le Dilico, doublé à 2 milliards d'euros**

Créé par la loi de finances 2025, le DILICO est d'un part doublé en 2026 et d'autre part, son remboursement est maintenant assorti de conditions.

Le DILICO 1 est un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales afin de réduire le déficit public et présenté comme étant un « fond de réserve » au profit des collectivités territoriales. Le DILICO 1 était effectivement présenté comme un dispositif conjoncturel qui doit être remboursé aux collectivités par tiers sur 3 ans de 2026 à 2028.

Le DILICO 2 passe d'un prélèvement à hauteur d'un milliard d'euros en 2025 à deux milliards d'euros en 2026. Il voit ainsi son assise largement élargie notamment vis-à-vis du bloc communal et le principe de son remboursement est maintenant conditionné à l'évolution des dépenses des collectivités par rapport à l'évolution du PIB en valeur, avec une marge supérieure de +1 point de pourcentage. La durée de son reversement est prévue sur 5 ans au lieu de 3 ans.

La participation des communes au DILICO et le montant de la contribution des communes éligibles est fondée sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant.

En 2025, la ville de Thionville avait un indice synthétique légèrement inférieur au seuil d'éligibilité. Mais à la suite de l'élargissement des communes éligibles en 2026, il est presque certain que la Ville de Thionville doit participer à l'effort envisagé. Une provision d'un montant de 600 000 € est envisagée.

Au-delà du DILICO, les dotations de l'Etat qui représente plus du tiers des recettes des collectivités locales sont impactées.

- **PLF2026 : Les dotations de l'état**

Prévisions actuelles des dotations :

- Dotations DGF et DCRTP, principale variable d'ajustement qui sera bientôt réduite à néant : - 100 M€. Au sein de la DGF, la DSU voit sa part augmentée mais au détriment de la dotation forfaitaire et de la DCRTP
- Mission RCT du ministère de l'Intérieur dont DETR, DSIL, DPV, regroupées en un unique fonds d'investissement des territoires (FIT) : - 150 M€
- Le FCTVA voit son périmètre réduit sur les dépenses d'investissement : -700 M€
- Les Fonds verts : - 500 M€
- Les compensations perçues au titre des exonérations de taxes foncières pour les entreprises : perte de 25% à compter de 2026.
- Réduction de 90 M€ de financement accordé aux agences de l'eau et de 700 M€ à l'ANAH qui aura un impact sur les particuliers et les collectivités locales

Impacts sur le budget de la ville :

- La ville de Thionville n'a pas été éligible des fonds de soutien exceptionnels (DILICO), mais prévoit de devenir éligible en 2026 (600 k€ seront anticipés) ;
- Au regard de l'enveloppe encadrée, la Ville de Thionville est bénéficiaire de la Dotation Forfaitaire de la DGF, de la DSU de la DPV et de la DNP et perçoit une dotation importante au titre de la DCRTP. La ville de Thionville a touché 354 942 € en 2024 et 376 261 € en 2023 de DCRTP. La ville de Thionville est sortie du dispositif en 2025. Par ailleurs, la DNP perd 10% chaque année.
- Chaque année des projets sont présentés au titre de la DSIL et de la DPV.
- La ville perçoit une allocation compensatrice importante au titre de la taxe foncière bâtie des locaux industriels (896 k€ en 2024) : une diminution de 25% est envisagée dès 2026.
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement a été de 126 k€ en 2025 : prévision de 0 € sur 2026.

- **Les mesures fiscales et divers**

- **La revalorisation des bases cadastrales**

Chaque année, la loi de finances donne lieu à revalorisation forfaitaire des bases cadastrales qui a longtemps porté sur les deux taxes foncières et la taxe d'habitation et qui est dorénavant limitée, s'agissant de cette dernière, à sa part résiduelle portant sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Depuis 2018, le taux d'indexation pour l'année n est fixé de manière mathématique suivant l'évolution de l'indice des prix INSEE sur la période du 1^{er} décembre n-2 au 30 novembre n-1 qui devrait être entre **0.9% et 1.1% pour 2026**

➤ Autres mesures

Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL : + 4 points sur la cotisation employeur en 2025, qui serait suivie en 2026 et 2027, soit **un impact de 550 000 € par an pour la ville de Thionville.**

Hausse de 10% de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'enfouissement sur la période 2026-2030 , qui pourrait peser sur le tonnage de déchets traités, entre 240 et 480 M€ à la charge des collectivités et des usagers, selon les premières estimations de l'Amorce

C'est dans ce contexte que les collectivités locales doivent s'adapter à des nécessités environnementales et sociétales.

En premier lieu, la transition écologique : après l'accord de Paris, l'ensemble des acteurs de l'activité économique de la France, dont les Collectivités Locales, doivent et devront encore sur plusieurs années mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. L'urgence d'une intervention en faveur du climat s'est encore accentuée face à la sécheresse de cet été. Selon l'institut de l'économie pour le climat I4CE, les besoins d'investissement par les Collectivités sont estimés à 12 milliards d'euros d'ici à 2030 auxquels s'ajoute le besoin d'emploi de personnels spécialisés (estimés à 12 000 agents) dans le « climat » qui vont augmenter les dépenses de fonctionnement. Ces nouveaux agents devront assumer de nouvelles missions telles que la maîtrise d'ouvrage des investissements « climat » et l'animation d'une dynamique de décarbonation des acteurs des territoires. Le gouvernement a généralisé les budgets verts pour les collectivités locales par la volonté d'harmoniser cette démarche en mettant un cadre législatif.

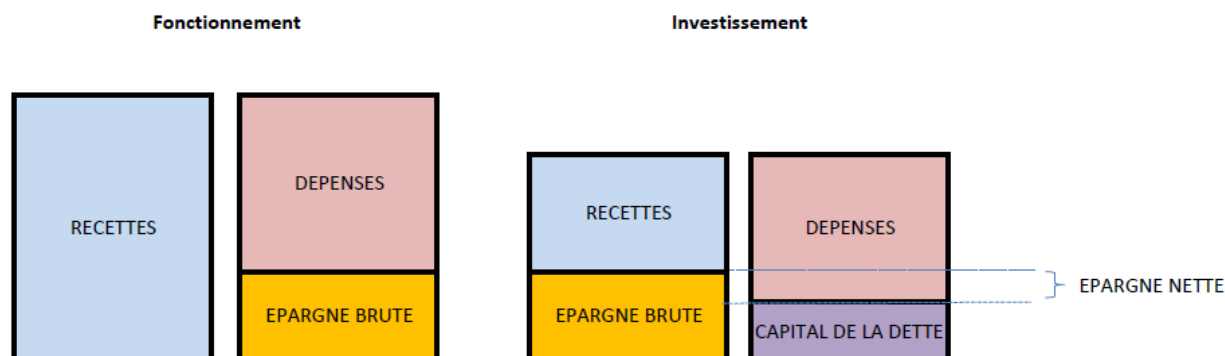
Ensuite, la transition financière : par suite de la réforme de la fiscalité locale, les ressources des régions, départements, des communes et de leurs groupements ont connu une modification structurelle qui nécessite une adaptation tant dans la stratégie fiscale que dans les outils de prospective budgétaire pour tenir compte d'une dépendance plus marquée au contexte économique national. Les départements touchent de la TVA contre leurs produits fiscaux ; les communes, bien qu'elles conservent le produit de la taxe foncière, voient d'une part, diminuer leurs marges de manœuvre et d'autre part, évoluer la relation avec les citoyens. Compte tenu de leurs finances, les Maires doivent de plus en plus arbitrer les services et investissements municipaux non plus entre les habitants et les usagers mais entre les propriétaires et les usagers. À cette réforme fiscale, s'ajoutent un changement dans les calculs des indices et indicateurs pris en compte par l'Etat pour le calcul des dotations diverses et notamment de péréquation. Face à la situation financière de la France, les perspectives financières pour les années à venir des collectivités locales sont plutôt pessimistes : baisse généralisée des subventions versées par l'Etat et par les autres financeurs publics. Face à ces incertitudes, la santé financière des collectivités locales peut évoluer d'une année sur l'autre.

II - La situation comptable estimée au terme de l'exercice 2025

A – Le Budget de la Ville

1. Une situation financière conjoncturelle moins favorable

L'épargne nette est la pierre angulaire du maintien d'un niveau d'investissement minimum. Elle correspond à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.



La bonne tenue de l'épargne nette est ainsi directement liée au remboursement du capital de la dette, qui ne doit pas être trop important, et à celle de l'épargne brute, c'est-à-dire d'un différentiel positif entre recettes et dépenses de fonctionnement.

Exercice	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
Recettes de gestion	57 501 543	60 684 812	63 087 153	62 773 422
Dépenses de gestion	46 732 908	49 595 216	52 604 217	54 339 121
Epargne de gestion	10 768 635	11 089 595	10 482 936	8 434 301
Autres recettes (hors cessions)	467 722	216 516	82 125	8 603
Autres dépenses (dont intérêt de la dette)	1 147 159	2 132 684	2 035 926	1 772 953
Epargne brute	10 089 198	9 173 428	8 529 135	6 669 951
Amortissement du capital de la dette	7 136 233	7 072 276	6 924 836	6 668 659
Dont dette EPFL	180 608	180 608	-	-
Epargne nette	2 952 965	2 101 152	1 604 299	1 292

Après les années COVID, l'épargne nette de la Ville s'est confortée pour atteindre 2 millions d'euros. En 2022 et 2023, les recettes très dynamiques, notamment fiscales, ont atténué l'impact d'une hausse des dépenses dues à l'inflation d'une part, à la hausse des taux d'intérêt et à l'augmentation réglementaire des charges de personnel d'autre part, ainsi l'épargne nette a atteint 3 millions d'euros. Les objectifs financiers de la ville fixés en 2020 pour le mandat ont ainsi été largement tenus.

En effet, l'année 2023 a été marquée par un produit fiscal élevé par suite de l'augmentation nationale des bases de 7% et de l'instauration de la taxe sur les logements vacants afin de réduire la tension locative immobilière. Cette recette supplémentaire doit plutôt être analysée comme conjoncturelle, les biens immobiliers pouvant être remis en location.

L'année 2024 a été moins favorable, la Ville de Thionville n'a pas échappé à l'environnement défavorable national relevé notamment par la Cour des Comptes : les recettes de gestion pour 2024 ont progressé dans une moindre mesure que les dépenses de gestion (respectivement +3,96% contre +6,10%), soit pour la période 2021 à 2024 une progression de +4,73% par an des recettes et de +5,92% par an des dépenses.

L'anticipation de l'exécution budgétaire de l'année 2025 suit cette même tendance.

Avant tout et globalement, l'exercice 2025 constate une modification significative des recettes et des dépenses à la suite de la création, devenue obligatoire, du budget annexe sur la gestion du stationnement payant en parcs clos, service public industriel et commercial (SPIC). Ce budget identifie l'ensemble des recettes perçues à ce titre, évaluées à 860 k€ en 2024, et des charges à caractères générales destinées au fonctionnement de ce service public évaluées à 256 k€ en 2024.

D'autre part, depuis la loi de finances 2024, les participations et concours de l'Etat aux collectivités locales sont maîtrisés. Cela se traduit soit par de très légères augmentations voire des suppressions. Pour la ville, la principale ressource, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), a diminué de 314 k€ entre 2024 et 2025 : la Dotation Forfaitaire (DF) n'a progressé que de +0,93% (+50 k€), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de +3,36% (+37 k€) et la Dotation Nationale de Péréquation continue de diminuer de 10% par an (-66 k€). De plus, la Dotation de Compensation des pertes de recettes de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est une variable d'ajustement qui a vocation à disparaître au fur et à mesure des années, la Ville n'y est plus éligible à compter de 2025 (-335 k€).

De plus, la revalorisation des bases fiscales n'a bénéficié que d'une progression de +1,7% en 2025 contre +3,9 % en 2024 et + 7% en 2023. Combinée avec une augmentation physique des bases, le produit fiscal des impôts directs locaux n'augmente que de + 0,4% ; effet négatif dû au réajustement à la baisse des bases de la Taxe l'Habitation des Locaux Vacants par les services fiscaux. Tenant compte des recettes déjà perçues à fin septembre, la projection prévoit une augmentation d'environ +23% des droits de mutation sur les transactions immobilières.

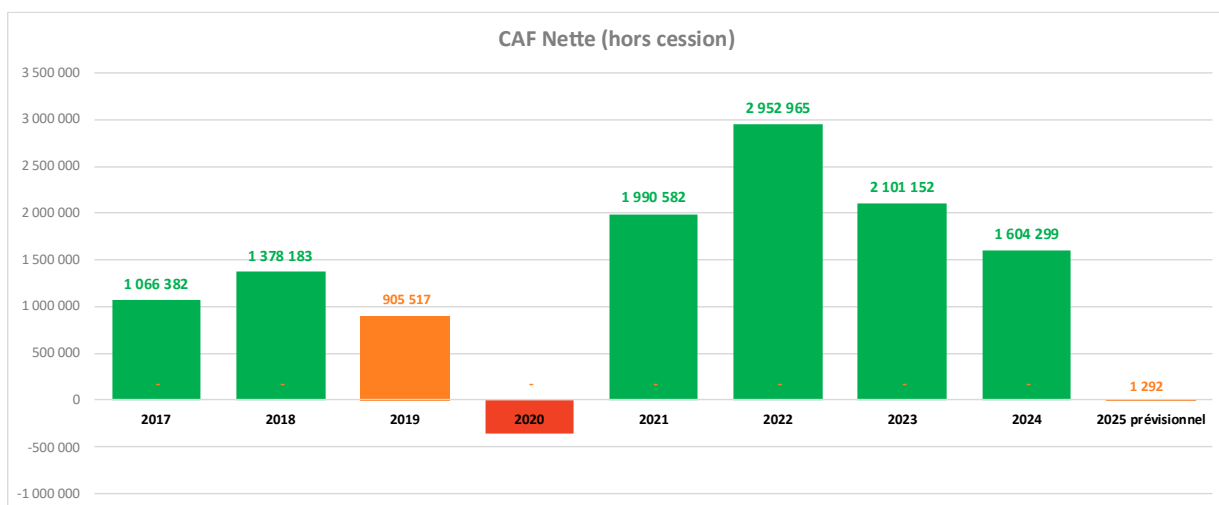
Enfin, la recette des produits des services, après neutralisation de l'incidence de la création du budget annexe pour le stationnement des parkings clos, devrait augmenter de l'ordre de +7,5% suivant le même rythme que celui constaté les années passées.

Côté dépenses, l'inflation continue de diminuer et semble revenir à un niveau proche de la cible de stabilité monétaire avec une prévision à +1,2% en septembre 2025. Elle est principalement alimentée par les services du fait de l'augmentation des salaires dans le secteur privé et l'alimentation qui a subi une très forte augmentation en 2023 avec des prix toujours très élevés en 2025 ; tandis que l'énergie joue un rôle désinflationniste. Enfin, avec l'augmentation de l'activité de la Ville et après neutralisation de l'incidence de la création du budget annexe pour le stationnement des parkings clos, les charges à caractère général devraient subir une augmentation de l'ordre de +3,97%.

Entre 2023 et 2025, les taux d'intérêt ont connu une forte hausse suivie d'une stabilisation progressive. En 2023, les taux d'emprunt ont atteint des niveaux élevés, dépassant souvent les 3,5 %, en raison du resserrement monétaire de la Banque centrale européenne pour lutter contre l'inflation. En 2024, les taux se sont maintenus à des niveaux élevés. En 2025, une légère détente s'est amorcée, avec des taux commençant à refléter la baisse de l'inflation. En 2026, les taux d'intérêt pour les collectivités territoriales pourraient rester élevés, voire légèrement augmenter, en raison de la perte de confiance relative des marchés liée à la dégradation de la note souveraine de la France par les agences de notation (Fitch et Standard & Poor's, passant de AA- à A+ en 2025).

La masse salariale tend à augmenter de +4,03% entre 2024 et 2025. Cette augmentation est expliquée par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), la hausse des cotisations ainsi que celle du point d'indice. De plus, la politique sociale de la ville, l'ouverture du SPOT et la reprise des embauches sur emploi vacant conduisent à une augmentation plus importante des charges de personnel pour 2025.

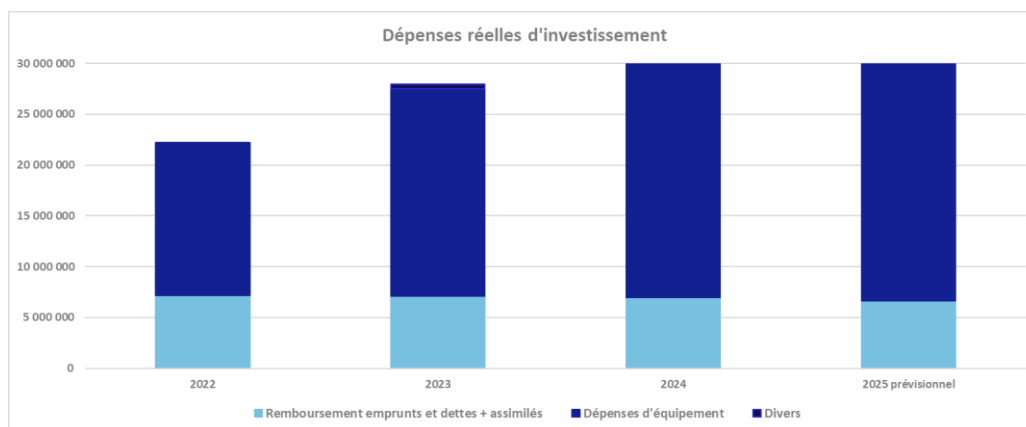
Suivant ces projections, la CAF nette s'annonce proche de 0 pour 2025.

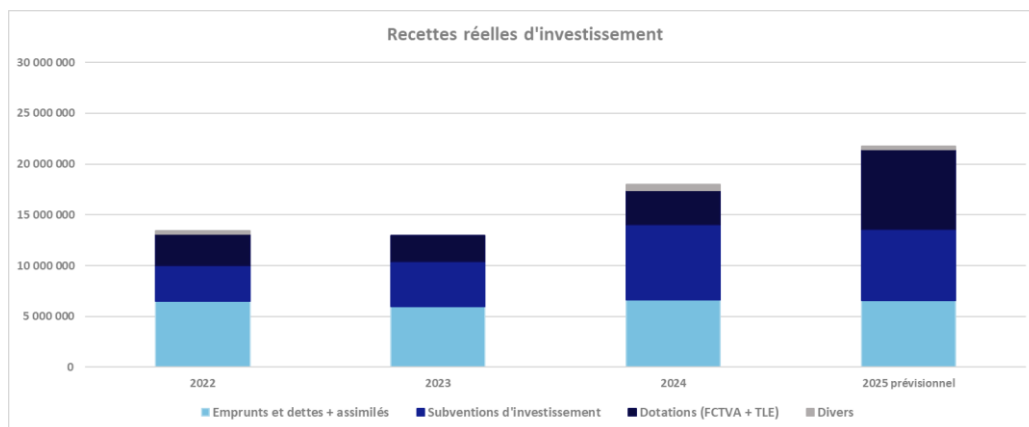


Les cessions ont diminué à compter de 2019 par rapport aux années 2017 et 2018 pour atteindre un montant quasi nul en 2021 et 2022. Elles avaient permis ces dernières années le désendettement de la Ville de Thionville. Les cessions atteignent 815 k€ en 2023 et 430 k€ en 2024. Certaines cessions avaient été décalées et se sont réalisées en 2025 pour atteindre 3,2M€.

Avec le lancement de nouveaux projets structurants pour la Ville, les dépenses d'équipement en 2023 ont atteint 20M€, celui de 2024 à 26 M€ et il s'est maintenu à 26 M€ pour 2025. Une recherche active des subventions est effectuée pour chaque projet. Les investissements de l'année 2026 permettront de poursuivre les projets engagés tout en maintenant un désendettement annuel.

En 2025, la Ville percevra un FCTVA à hauteur de 2,94 M€ correspondant aux dépenses importantes réalisées en 2024.





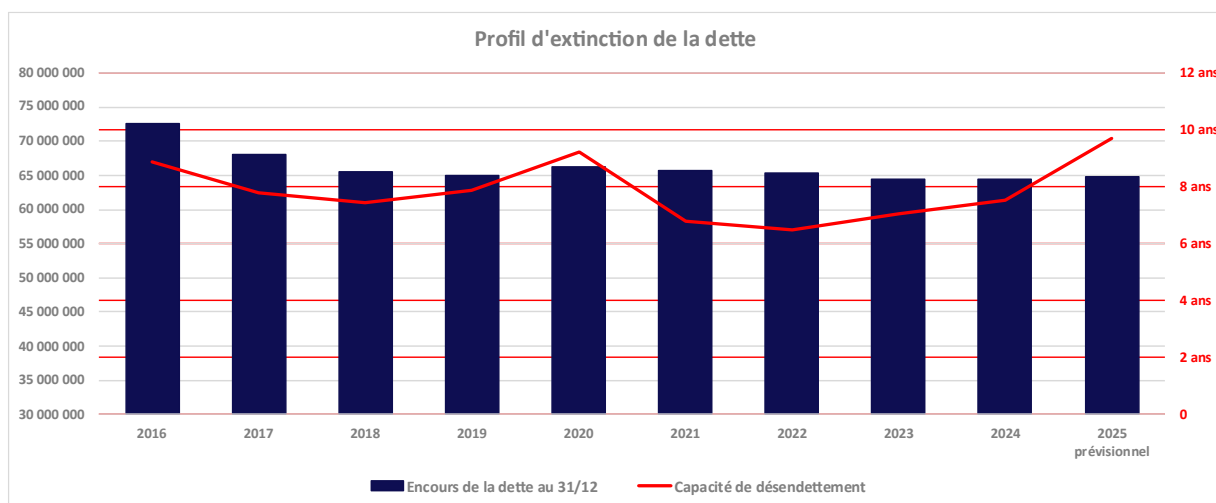
1. Un mouvement d'inflexion de l'endettement

L'endettement de la Ville de Thionville a diminué de manière importante au cours du précédent mandat passant de quasi 80 M€ à moins de 65 M€ en 2019. Ce désendettement a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre et de regagner la confiance des prêteurs. Ce désendettement était rendu indispensable, du fait de la situation financière critique de la Ville.

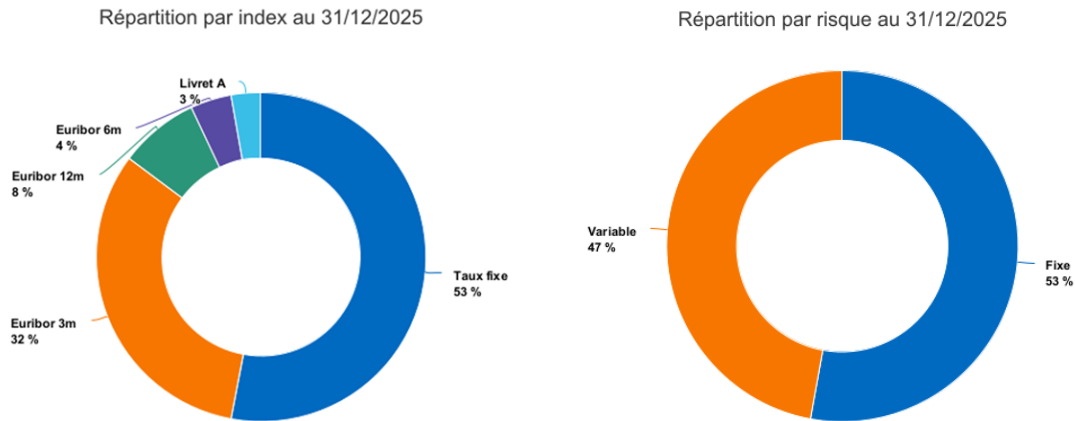
L'encours de la dette fin 2025 reste globalement stable par rapport à 2024. La Ville continue son projet de désendettement bancaire avec une diminution de 150 k€ entre 2024 et 2025 et souscrit lorsqu'elle en a la possibilité à des emprunts à taux zéro auprès de la CAF ou procède à des financements via l'EPFGE pour ses projets.

	CRD 2024	CRD 2025
Bancaire	64 100 590,22 €	63 950 272,59 €
CAF 0%	223 600,00 €	415 400,00 €
EPFGE	79 398,71 €	436 046,04 €
Total	64 403 588,93 €	64 801 718,63 €

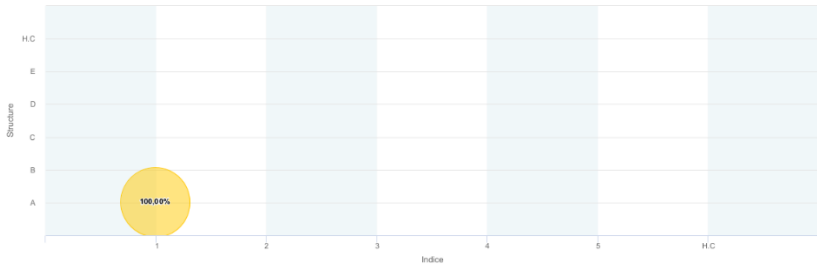
La capacité de désendettement est passée de plus de 17 ans en 2014 à moins de 8 ans en 2024. En 2025, elle augmente à un peu plus de 9 ans, soit le niveau de 2020. Cette hausse s'explique par une baisse de l'épargne brute, alors que la dette reste stable.



La dette consolidée de la Ville de Thionville est constituée à fin 2025 de 33 emprunts bancaires répartis auprès de 14 établissements prêteurs. Le taux moyen 2025 est de 2,53 % (contre 3,14 % en 2024), ce qui est assez faible pour une collectivité de cette taille. Ceci s’explique par la répartition de notre dette à 47 % à taux variable (y compris les emprunts indexés sur le livret A) et 53 % à taux fixe. Cette répartition montre un bon équilibre permettant de bénéficier des périodes favorables des baisses de taux et de maintenir plus de la moitié de l’endettement avec un taux fixe moyen de 2.06%.



La dette est en outre très saine, 100 % de l’encours étant classé sur la charte « Gissler » en A1, zone considérée comme la moins risquée et composée de taux fixes ou variables simples.



B – Les Budget Annexes

1. Le budget du Centre Funéraire

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat disponible en fonctionnement de 2 391 771,80 €, et un excédent de financement de la section d'investissement de 170 439,63 €.

Visant l'objectif de la construction d'un nouvel équipement, des provisions pour travaux futurs ont été réalisés à hauteur de 1 338 600,00 €, 295 000 € ont été repris en 2023 pour permettre le démarrage de cette opération, le solde a été repris en 2024. La construction du nouveau CFU suit l'autorisation de programme 2023-7 :

N° AP	Libellé	Chapitres	Montant de l'AP €HT	Réalisé 2023 €HT	CP 2024 €HT	CP 2025 €HT	CP 2026 €HT
7	Construction d'un nouveau crématorium	21 et 23	8 410 434,00 €	252 713,65 €	310 827,53 €	4 700 000,00 €	3 146 892,82 €
	<i>Prévu au chapitres 23 et 21</i>		8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 700 000,00 €	- €
	<i>Mandatements effectués</i>		1 433 689,76 €	252 713,65 €	310 827,53 €	870 148,58 €	

Outre la provision constituée, le financement de cette opération nécessitera la souscription d'emprunts qui seront mobilisés au fur et à mesure de l'avancé de la construction. Un emprunt de 4 030 000 € avec une phase de mobilisation jusqu'au mois de novembre 2026 a été contractualisé pour financer toute l'opération.

Le Centre Funéraire étant un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), la durée d'amortissement des emprunts sera en cohérence avec la durée d'amortissement de cette nouvelle construction fixée à 35 ans.

2. Le budget du Stationnement en parcs clos

L'exercice 2025, en cours, est le premier exercice de cette activité, précédemment gérée par au sein du budget principal.

III. L'évolution des ressources humaines

A. Effectifs de la Ville de Thionville

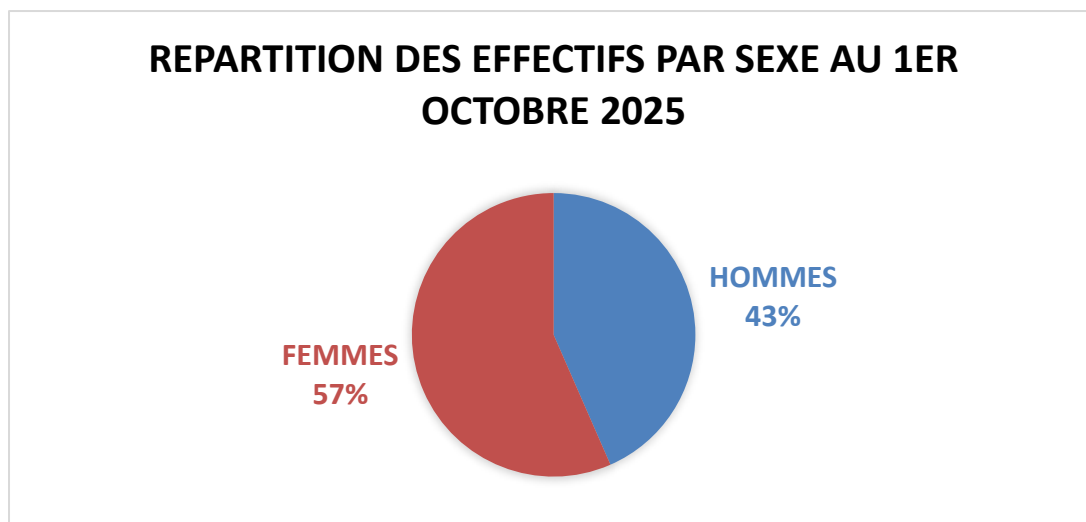
Au 1^{er} octobre 2025, la Ville de Thionville compte un effectif total de 762 agents (hors activités accessoires et vacataires), correspondants à 650,21 équivalents temps plein (ETP) en activité répartis comme suit :

SITUATION ADMINISTRATIVE	EFFECTIF ETP AU 01/10/2025
Fonctionnaire stagiaire et titulaire	512,16
Contractuel de droit public	124,05
Contractuel de droit privé	1
Apprentis	13
TOTAL	650,21

Les effectifs sont répartis au sein de sept pôles de compétence, en sus du Cabinet :

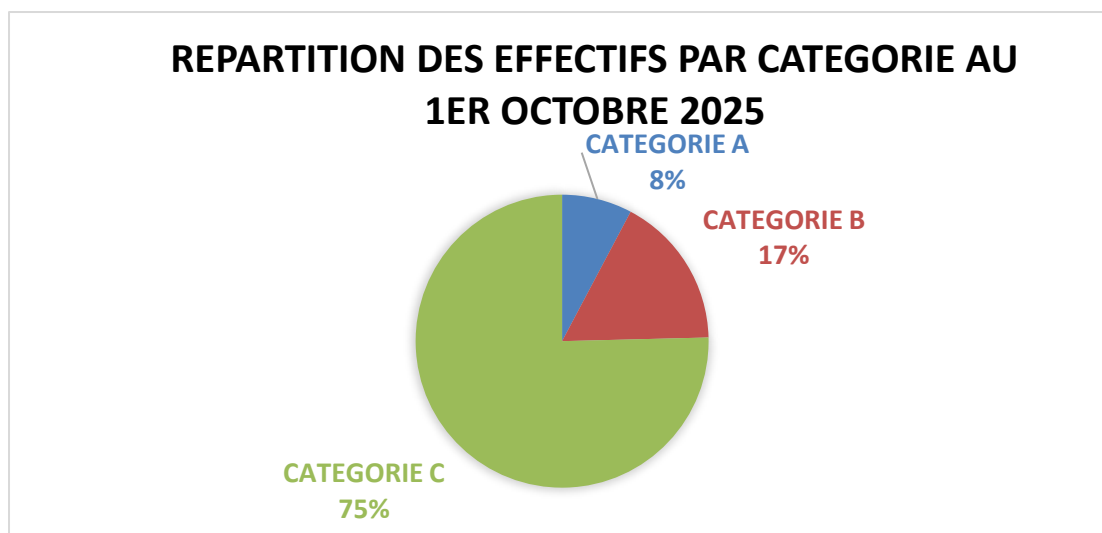
POLE	EFFECTIF ETP AU 01/10/2025
Pôle Citoyenneté	191,87
Pôle Vie de la Cité	177,32
Pôle Services Techniques	108,62
Pôle Développement Durable	75,4
Pôle Direction Générale des Services	42,1
Pôle Secrétariat Général	37,1
Pôle Stratégie Urbaine et Numérique	15,2
Cabinet	2,6
TOTAL	650,21

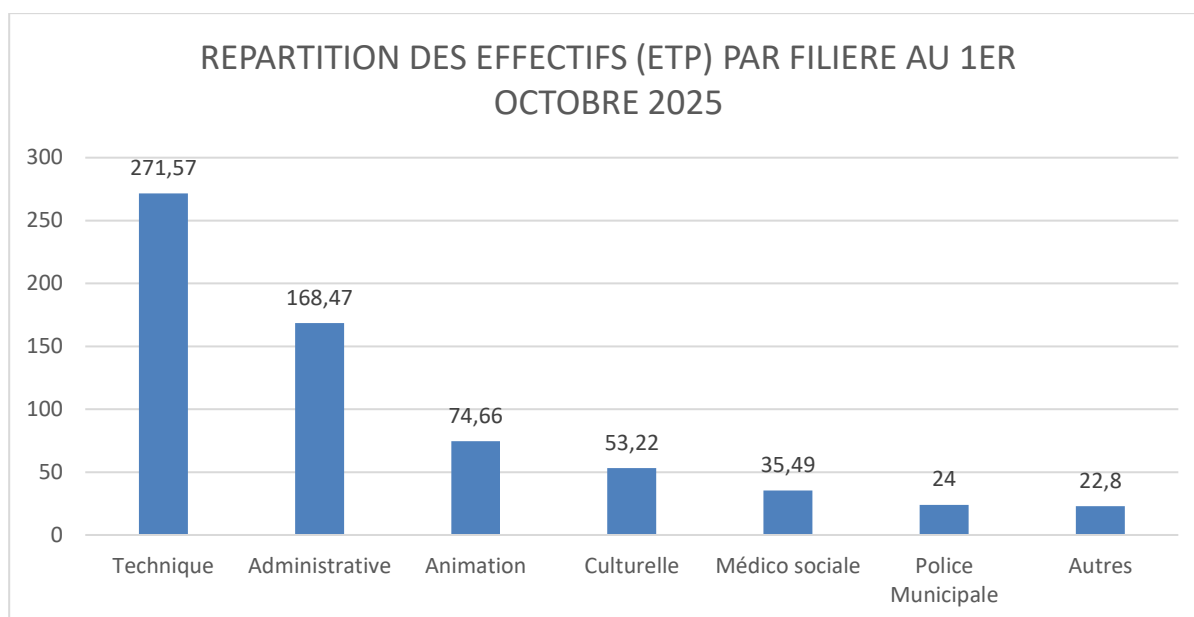
Il convient de souligner une légère progression de la proportion d'hommes dans les effectifs, passant de 40 % au 31 décembre 2024 à 43 % au 1er octobre 2025 :



La moyenne d'âge des effectifs enregistre une légère baisse, passant de 47 ans au 31 décembre 2024 à 45 ans au 1er octobre 2025.

Enfin, la Ville de Thionville dispose d'un taux d'encadrement moyen, près de 184 agents relevant des catégories A et B, pour 564 agents de catégorie C. Cela représente 1 encadrant pour 3 agents. La répartition des effectifs par catégories demeure constante depuis 2017.





B. Données issues du Rapport Social Unique et de l'index de l'égalité professionnelle établis en 2025 au titre de l'année 2024.

Rémunération annuelle moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents (contractuels et fonctionnaires)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 998 €	46 402 €	32 305 €	25 458 €	28 986 €	25 994 €
Technique	58 854 €	62 318 €	41 988 €	28 650 €	28 311 €	24 508 €
Culturelle	63 687 €		22 694 €	25 497 €	24 464 €	
Sportive						
Médico-sociale	44 405 €	s			29 926 €	25 894 €
Police			46 481 €		28 919 €	
Incendie						
Animation			34 163 €	30 534 €	19 154 €	24 584 €
Toutes filières	55 638 €	49 661 €	31 629 €	26 727 €	27 160 €	24 870 €

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Dans chaque catégorie, les rémunérations moyennes des agents titulaires sont globalement plus élevées que celles des contractuels.

Score global		71/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		47/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		14/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		0/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		10/10

En vertu du décret n°2024-802 du 13 juillet 2024, les collectivités territoriales sont tenues de publier et de transmettre à la Préfecture les résultats de l'index d'égalité professionnelle, destiné à mesurer et à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. Ce décret fixe, par son article 1, une cible minimale de 75 points sur 100 pour cet index, considérée comme un niveau satisfaisant de conformité.

Ce résultat repose sur les indicateurs suivants :

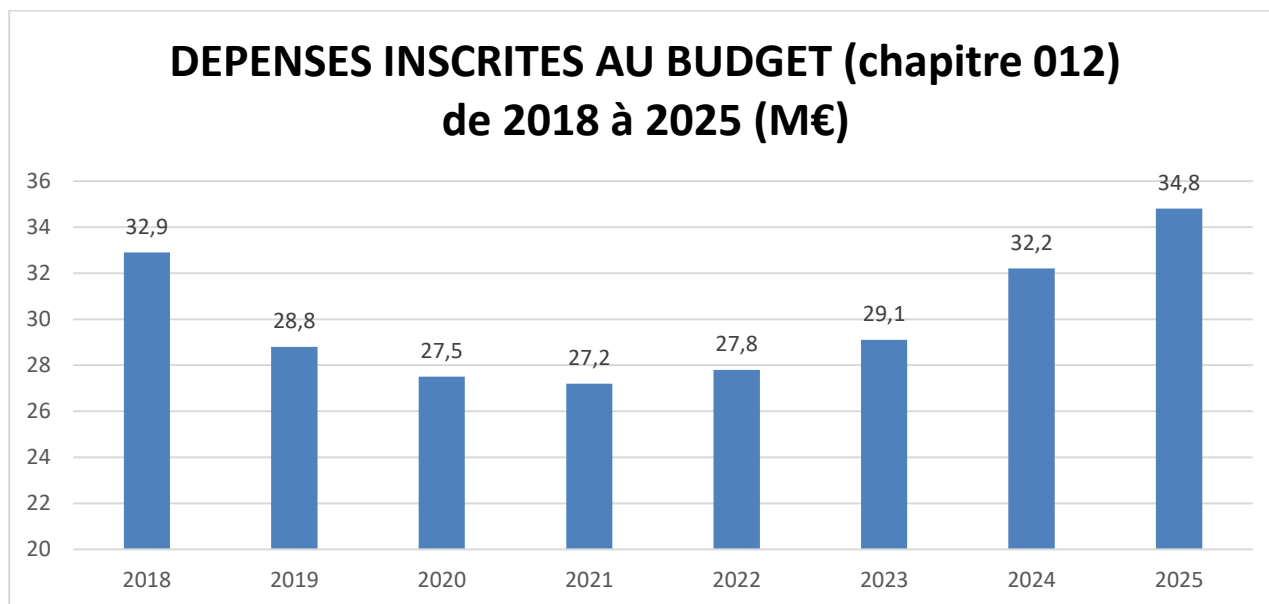
- **Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** : Cette mesure inclut à la fois les fonctionnaires et les agents contractuels en emploi permanent, permettant ainsi une vision globale de la situation salariale au sein de la collectivité.
- **Les écarts de taux de promotion de grade** : L'index évalue le pourcentage de promus par rapport au nombre de promouvables, en identifiant d'éventuelles disparités entre les sexes dans l'accès aux promotions.
- **Représentation des sexes dans les rémunérations les plus élevées** : Ce critère porte sur la part des agents du sexe sous-représenté parmi les dix agents percevant les plus hautes rémunérations au sein de la collectivité.

En 2024, la Ville n'a pas atteint l'objectif minimal requis matière d'égalité professionnelle, **en raison d'un écart dans les taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes. En effet, 82 % des femmes promouvables ont bénéficié d'un avancement, contre seulement 52% des hommes.**

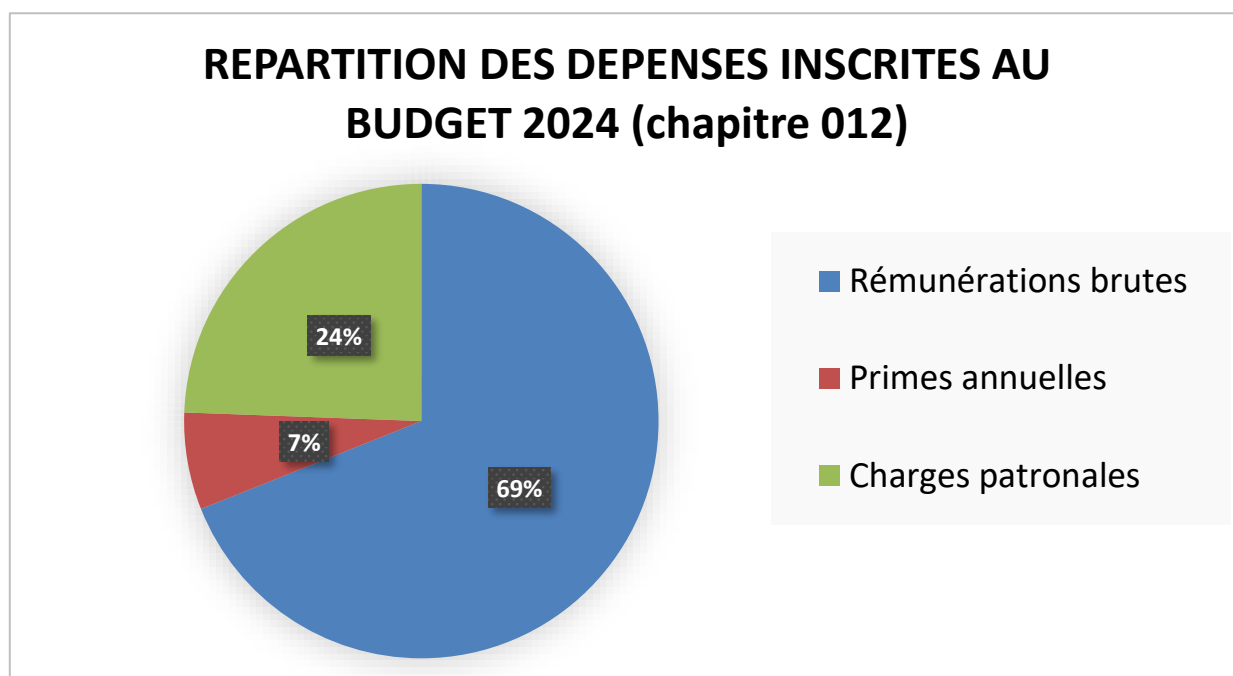
Pour atteindre le seuil minimal de 75 points sur 100, l'écart entre les taux de promotion aurait dû être inférieur ou égal à 10 %. Toutefois, la Ville a fait le choix de ne pas écarter des agents féminins des promotions sur ce motif.

Cependant, il convient de souligner que la parité est pleinement respectée en ce qui concerne les écarts de rémunération entre les sexes ainsi que la représentation des femmes et des hommes parmi les plus hautes rémunérations. Ces indicateurs témoignent d'un engagement fort de la Ville en faveur de l'égalité salariale.

C. Les dépenses de personnel : Masse salariale charges incluses



La masse salariale 2025 de la Ville a été budgétée à 34,8 millions d’euros, répartis comme suit :



La hausse des dépenses de personnel en 2025 s'explique principalement par plusieurs facteurs majeurs :

- La revalorisation de la rémunération des agents de 50 euros net à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- La revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel pour les catégories B et C ;
- L'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL de 3% ;
- La mise en œuvre de la participation employeur à la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Les recrutements liés à l'ouverture de nouvelles structures : Gymnase SPOT, Clic café center ;

Par ailleurs, l'année 2025 se distingue par 11 radiations des cadres pour non-réintégration à l'issue d'une période de disponibilité. Cette situation s'explique par l'application du décret n°2019-234 du 27 mars 2019 qui impose, à l'issue d'une période maximale de cinq ans de disponibilité pour convenances personnelles, une obligation de réintégration dans l'administration pendant une durée minimale de 18 mois avant de pouvoir solliciter une nouvelle période de disponibilité. Ainsi, les agents arrivant au terme des 5 ans, se sont vu proposer un droit d'option entre la réintégration et la radiation.

Concernant les départs à la retraite, une stabilité est observée avec 25 départs enregistrés en 2025, contre 26 en 2024.

D. La politique menée en matière de ressources humaines :

La politique de ressources humaines pour ce mandat (2020/2026) repose sur la polyvalence, la montée en compétence, la mobilité interne, et le dialogue social.

Les projets actuellement initiés et qui concerneront l'année 2026 :

- **Élaboration et mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux** : Des groupes de travail ont été constitués pour concevoir et mettre en œuvre un plan d'action concret visant à prévenir les risques psychosociaux au sein de la collectivité en collaboration avec un prestataire spécialisé.
- **Lancement de la 2^{ème} phase des Lignes Directrices de Gestion (LDG)** : Cette phase s'inscrit dans une démarche stratégique de long terme visant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, permettant notamment d'anticiper les besoins en compétences et d'assurer une gestion optimale des carrières au sein de la collectivité.
- **Accueil et intégration des nouveaux arrivants** : La DRH travaille sur la mise en place d'un dispositif structuré d'accueil des nouveaux agents. Ce processus garantira la communication des informations renforçant ainsi l'intégration des nouveaux arrivants.
- **Mise en œuvre et suivi du Plan parité femmes-hommes 2024-2026** : La DRH a lancé la mise en œuvre du Plan parité femmes-hommes 2024-2026.
- **Mise en œuvre et suivi du Plan de formation 2025-2027** : En parallèle, la DRH poursuit la mise en œuvre du Plan de formation triennal 2025-2027, avec une attention particulière portée sur l'intelligence artificielle, la conduite des entretiens professionnels, la formation aux gestes et postures ainsi que la prévention des risques psychosociaux.
- **Poursuite du déploiement du logiciel de gestion des Ressources Humaines CIRIL**, notamment avec le module des heures supplémentaires.

- **Actualisation du Plan annuel de mutation interne (PAMI) :** Depuis sa mise en œuvre en 2014, le PAMI sera actualisé par la DRH afin d'améliorer son efficacité, sa lisibilité et son accessibilité.
- **Poursuite de la mise en place d'une procédure de reclassement professionnel :** La DRH vise à formaliser la procédure de reclassement professionnel et à en assurer le suivi de manière claire et structurée.
- **Guide des bonnes pratiques en matière de recrutement :** La DRH développera un guide destiné aux recruteurs (RH, Direction, membres de jurys) qui inclura la procédure de recrutement interne de manière formalisée. L'objectif est de créer un cadre commun pour tous les managers de la collectivité et de promouvoir les bonnes pratiques.

IV – Réalisations 2025 et Perspectives pour l'exercice 2026

A – Le Budget de la Ville

La préparation du budget 2026 poursuit le développement des politiques d'investissement à mener pour atteindre le cap « Thionville 2030 ».

7 projets emblématiques viseront ainsi à accompagner la croissance démographique de la ville et à améliorer la qualité de vie des riverains.

Afin de permettre la transformation de la ville de demain et financer ses projets, la Ville de Thionville devra maintenir une trajectoire maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de recettes de fonctionnement élevé.

1) Les OBJECTIFS FINANCIERS : un effort de stabilité des finances de la Ville dans un contexte de réduction des finances publiques qui se poursuit en 2026

Après les efforts importants entrepris sur le précédent mandat tant en termes de dépenses de fonctionnement que d'investissement (mutualisation des équipements, groupements de commandes ...), la Ville a pu retrouver une épargne nette positive. Ces axes d'efforts se sont stabilisés en 2019 à la fois sur les dépenses à caractère général et la masse salariale, malgré certaines contraintes inflationnistes.

Conformément à la loi de programmation 2023-2027, le projet de loi de finance 2026 met en œuvre de manière conséquente la réduction des dépenses publiques par une baisse des dotations versées aux collectivités locales et un objectif de désendettement de l'ensemble des acteurs publics. En conséquence, les efforts réalisés par la Ville les années précédentes devront être poursuivis les prochaines années afin de maintenir une capacité d'autofinancement nette légèrement positive.

Conforme à la directive nationale, la ville poursuit sa politique de désendettement commencée lors du précédent mandat. La ligne directrice est de ne pas emprunter plus que le montant du capital remboursé dans l'année. Le capital restant dû au 31/12/2025 sera stabilisé à hauteur de 64 M€.

La capacité de désendettement se stabilise à une durée de 9 ans à la fin 2025.

Aussi, du point de vue financier, l'équilibre doit s'apprécier selon une double logique :

- **Budgétaire, avec une épargne nette positive pour chaque budget, depuis le début du mandat ;**

Pierre angulaire du niveau d'investissement envisagé, l'épargne nette correspond, pour rappel, à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.

Cela suppose que les efforts de maintien du niveau des dépenses et de développement des recettes de fonctionnement se poursuivent.

Cet objectif est ainsi corrélé avec les dépenses d'investissement favorisant d'une part une réduction des coûts de fonctionnement, le développement urbain et l'habitat d'autre part et concourant à une transition écologique et un meilleur cadre de vie.

L'évolution de nos principaux postes budgétaires se traduira de la manière suivante :

Les charges de personnel :

En 2024, les charges de personnel ont représenté 58 % des dépenses de fonctionnement. Bien qu'une maîtrise doive être maintenue sur ce poste de dépenses, un effort sur une revalorisation du régime indemnitaire des agents a été nécessaire afin de s'aligner avec les régimes indemnitaires des autres collectivités, notamment la CAPFT, et attirer de nouveaux agents et leurs compétences. Cet effort se poursuivra sur les années à venir, l'évolution des dépenses de personnel et donc à envisager à la hausse sur les prochaines années, malgré les efforts de gestion qui se poursuivent. L'année 2025 a de plus tenu compte d'une augmentation de 4 points de la cotisation à la CNRACL, tendance qui se poursuivra sur 2026 et 2027, pour près de 550 k€ supplémentaires par an à périmètre constant. De plus, des postes non pourvus depuis plusieurs mois se sont enfin concrétisés fin 2024 et courant 2025, la conséquence en année pleine se ressentira sur l'exercice 2026.

Les charges à caractère général :

L'inflation de l'année 2025 a été contenue notamment par suite de la baisse des coûts de l'énergie. La commune étant soumise au code des marchés publics, toutes les prestations ont des clauses légales de revalorisation annuelle qui suivent en partie l'inflation et d'autres indices notamment celui des salaires. L'inflation moyenne annuelle pour l'année 2024 a terminée à +2,3%, celle de 2025 est attendue entre 0.9% et 1.2%.

Le plan de sobriété énergétique mis en place depuis 2023 vise à limiter la consommation de ressources : fermeture ciblée de certains bâtiments à certaines périodes de l'année, rationalisation de l'usage des bureaux, mais aussi et surtout des investissements permettant une meilleure isolation et un pilotage plus fin des consommations permettront de limiter les coûts sur l'ensemble de l'année. Un nouveau marché a été signé début 2023 dans le cadre du contrat MATEC, des éléments de suivis des consommations sont en cours de développement avec EDF. La mise en place de ce nouveau contrat a été très longue, la facturation 2023 n'est parvenue à la Ville qu'en 2024. Pour ces consommations 2023, la ville a bénéficié de « l'amortisseur » mis en place par le gouvernement à hauteur de 304 k€. Le poste des dépenses d'énergie de l'exercice 2025 devrait ainsi se stabiliser à hauteur de 3 500 000 €. Les politiques de sobriété mise en place (passage LED, isolation des bâtiments, fermetures ciblées...) permettront de stabiliser voire de réduire cette consommation pour les années à venir.

Concernant les autres postes de dépenses, ils font l'objet d'une optimisation continue, même si des prestations de services sont de plus en plus nécessaires dans certains services en tension. L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements majeurs notamment la 2^{ème} édition de Politéïa ou le 1^{er} tournoi de tennis « Thionville Open » qui se renouvellera en 2026.

Les charges de gestion courante :

Les subventions sont restées globalement à un niveau stable entre budget 2024 et 2025, et le seront également sur 2026.

Les charges financières :

Vu la remontée des taux constatée depuis fin 2022, les charges financières de la Ville ont largement augmenté depuis 2023. Les taux ont encore été à un niveau élevé en 2024 puis 2025, même si un fléchissement est attendu en cette fin d'année. Ainsi, l'emprunt de l'exercice 2025, afin de limiter l'impact des charges financières n'a été contracté qu'en fin d'année. **L'emprunt qui avait été contracté lors du COVID a été intégralement remboursé en 2025 comme prévu à sa signature.** D'autre part, la ville bénéficie de deux emprunts CAF à 0% en complémentarité de subventions pour deux projets d'investissement : La restructuration du centre social J. Prévert et la construction du nouveau périscolaire de Volkrange. L'emprunt 2025 d'un montant de 6,4 millions d'euros sera aussi contracté en fin d'année. Pour 2026, la ville continuera sa politique de stabilisation de sa dette.

Des recettes de fonctionnement impactées par la participation des communes au redressement des finances locales :

Avec la réforme de la taxe d'habitation, les communes conservent comme seule autonomie fiscale la taxe foncière. **Comme depuis 10 ans, il n'est pas prévu d'augmenter son taux en 2026.**

Depuis 2025 un nouveau prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales a été mise en place, le DILICO. Thionville en a été exemptée en 2025. À la suite de l'élargissement prévu sur le projet de loi de finances 2026, il est plus que probable que la ville de Thionville sera soumise à ce nouveau prélèvement, une provision à hauteur de 600 000 € est inscrit au BP2026.

Bien que Thionville connaisse toujours un élargissement de l'assiette grâce à l'augmentation du nombre d'habitations et d'habitants dans la ville, la dynamique fiscale connue ces 2 dernières années se ralentit à partir de 2025. En effet, la hausse nationale des bases fiscales étant liée directement à l'inflation se situera entre 0,9% et 1,25 % pour 2026 (contre 1,7% en 2025 et 3,9 % en 2024).

Aussi, la politique menée en termes d'habitat depuis plus de 7 ans trouve tout son sens, permettant ainsi à la ville de poursuivre sa logique de développement du service public et d'investissement structurant dans un contexte toujours incertain.

La mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de réduire la tension sur le logement a généré une recette non négligeable en 2024 (838 264 €). Cette recette particulièrement importante est à relativiser au regard des problèmes informatiques rencontrés par l'Etat lors de l'établissement des rôles 2024. D'autre part, cette taxe vise à remettre sur le marché des biens aujourd'hui vides, et son niveau élevé ne devrait pas se pérenniser. Aussi, pour 2025, elle est prévue à hauteur de 453 080 €.

La baisse des dotations et participations de l'Etat qui a marqué le précédent mandat reprend. En 2023, la DGF avait été abondé de 320 millions d'euros au bénéfice des communes, pour 2024, cet effort n'était pas reconduit. L'écêtement de la dotation forfaitaire est de nouveau actif, pour Thionville, il devrait être compensé par la dynamique de l'augmentation de la population. Les variables d'ajustement baissent largement en 2025. Aussi, la ville est sortie du dispositif de compensation de la taxe professionnelle (DCFTP), variable d'ajustement au sein du bloc de la Dotation Globale de Fonctionnement, dotation qui a vocation à disparaître totalement. Le PLF2026, en l'état actuel, prévoit de nouveau une baisse globale de 8 millions d'euros sur les concours de l'Etat, la perte du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) sur les dépenses de fonctionnement est à nouveau inscrite. Cette modification déjà proposée lors du PLF2025 n'avait finalement pas été approuvée. Par prudence, cette recette n'est pas prévue au BP2026 de la commune.

L'ensemble de ces mesures décidées par l'Etat (FCTVA, CNRACL, prélèvement sur recettes fiscales, perte de la DCRTP) génèrent une perte globale de financement de 1 600 k€ pour la ville de Thionville sur son budget 2026.

L'identification via le budget annexe du « stationnement payant en parcs clos »

Le stationnement payant en parcs clos est une activité commerciale, elle doit donc être identifiée par un budget annexe. La procédure de création de cette régie a été décidée par le conseil municipal lors de sa séance du 17 juin 2024.

En conséquence, les prévisions budgétaires 2025 du budget principal ont été diminuées autant en dépenses qu'en recettes des montants relatifs à cette gestion. En revanche, les mouvements comptables de changement de patrimoine de ce nouvel équipement n'ont pas encore été finalisés, les derniers équipements ne sont installés qu'au cours de ce dernier semestre. L'affectation de cette immobilisation ne se fera qu'après la clôture comptable de sa construction prise en charge sur le budget principal. Ce budget devra s'équilibrer en parfaite autonomie.

- **Financière, avec une capacité de désendettement devant rester maîtrisée** après la dégradation de l'exercice 2020, l'évolution favorable en 2021 s'est confortée ensuite jusqu'en 2024. La projection de l'exécution budgétaire 2025 serait moins favorable.

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, se situe entre 10 et 12 ans. En l'état actuel de nos projections sur l'exécution budgétaire de l'exercice, la ville reste en-deçà de ces seuils pour 2025 et 2026.

Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement proche de 7 années pour les Villes de même strate que Thionville. L'objectif pour Thionville est ainsi de maintenir une capacité de désendettement proche de 7-8 ans à horizon 2026, comme l'an passé, tout en poursuivant son effort d'investissement. Depuis le début du mandat, la ville a reconstitué son épargne pour réaliser son programme d'investissement. C'est le cycle traditionnel d'une mandature, aussi en fin de mandat, le niveau des investissements atteint son sommet et leur financement puise sur l'épargne constituée, et conformément aux orientations budgétaires des années passées.

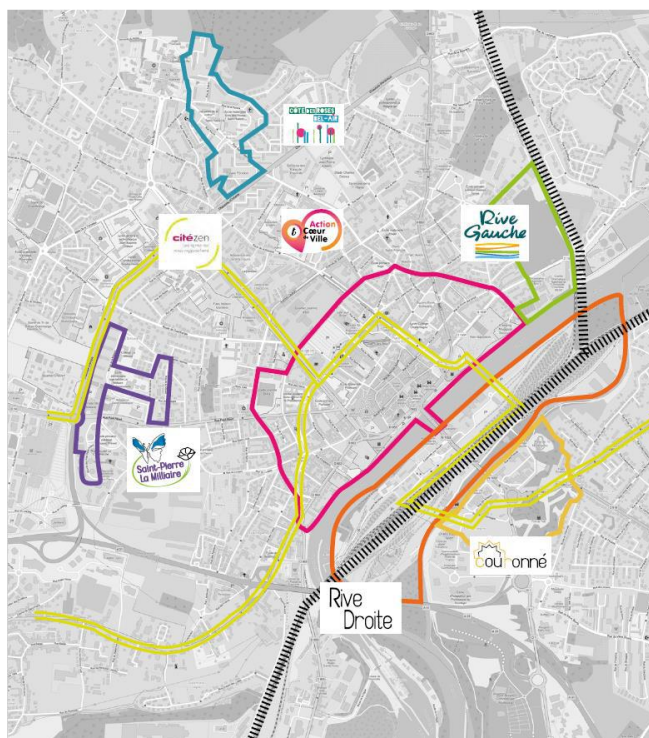
2) Un objectif politique : Thionville 2030 et les perspectives 2026

Dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, les budgets se sont attachés à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services, leur accessibilité et le cadre de vie de Thionville. Les réalisations depuis 2022 se sont inscrites dans le cadre de l'aménagement de la ville au défi de demain, s'articulant autour de 3 axes majeurs : la transition écologique, la transition numérique et l'aménagement de l'espace public. A la fin de l'année 2025, de nombreux investissements auront été réalisés :

- La transformation urbaine de Thionville, au cœur de la transition écologique et numérique : Thionville 2030

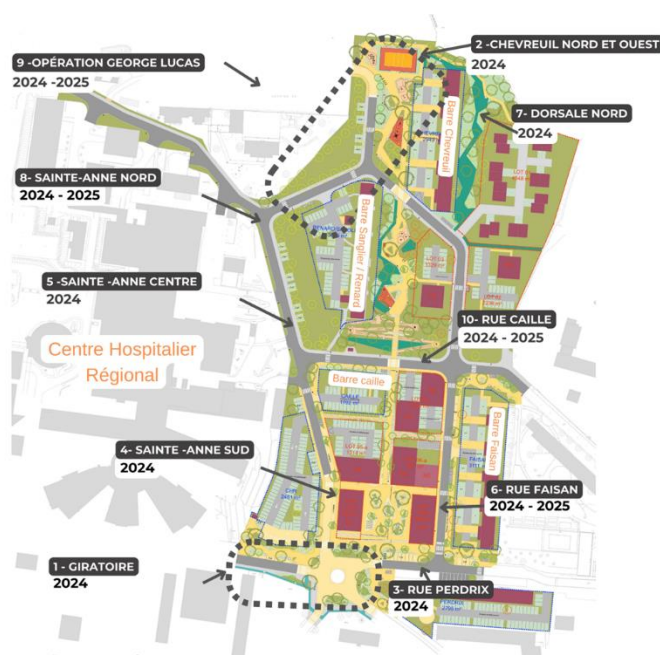
L'aménagement du territoire initié dès 2019 s'est poursuivi jusqu'en 2025 afin d'inscrire pleinement la Ville de Thionville dans sa configuration du XXIème siècle. La ville de Thionville, qui atteint un niveau record d'investissement avec près de 28M€ de dépenses d'équipement inscrites au BP 2024 et 15 M€ au BP2025, consacrera près de 26M€ à la réalisation des projets Thionville 2030 sur ces deux exercices. Cet aménagement se poursuit sur 2026 avec une nouvelle enveloppe de plus de 10M€.

La Maison des projets, qui a ouvert ses portes sur la place de la Liberté, permet à tous les Thionvillois de se renseigner et de participer à ce large projet municipal de Thionville 2030.



Côte des Roses Bel Air

Après la démolition de la tour Chevreuil et de la barre Bécasse en 2023, la tour Bécasse a été démolie en 2024. L'aménagement des abords du giratoire ont été réalisés. La Ville a accompagné ces travaux de démolition, notamment de la barre de commerces du secteur Ste Anne, et a engagé les travaux d'aménagement de l'espace public qui se poursuivront sur 2026. En 2026, la ville investira près de 1,5 M€ dans ce quartier pour parachever l'essentiel des travaux du programme ANRU 2.



- 1 – Travaux giratoire
- 2 – Secteur Chevreuil Nord et Ouest
- 3 – Rue Perdrix
- 4 – Chemin de Sainte-Anne Sud
- 5 – Chemin de Sainte-Anne Centre
- 6 – Rue du Faisan
- 7 – Aménagement Dorsale Nord
- 8 – Chemin de Sainte-Anne Nord
- 9 – Opération George Lucas
- 10 – Rue de la Caille

Rive Gauche

Dans le cadre des travaux envisagés pour la ZAC Rive Gauche, la Ville de Thionville a poursuivi en lien avec le concessionnaire, les études d'aménagement du site. Un accord de cession a été trouvé entre le concessionnaire Sodevam et Arcelor Mittal, ancien propriétaire d'une partie du site. Le défrichement a été réalisé en 2023, la dépollution a également démarré et se poursuivra tout au long de l'année 2024 et 2025 permettant de laver les stigmates de l'industrie sur ce secteur en friche.

Parallèlement, les premières commercialisations des lots disponibles se réaliseront en 2026, à la suite de l'attribution des 3 premiers lots de construction par le jury municipal.

L'essentiel des dépenses concernant la Rive Gauche en 2026 se concentrera sur la réalisation des équipements publics, notamment le NEST et, pour le CCAS, la Maison des Solidarités et de la Citoyenneté.



Le programme de construction du nouveau NEST a débuté en 2024 par le lancement d'un concours d'un marché de performance dont l'attribution devrait intervenir avant la fin de l'année 2025. Cette opération est estimée à 17,5 millions d'euros HT, avec un financement partagé avec l'Etat, la Région et le FEDER attendu à hauteur de plus de 75%. Cette opération pluriannuelle est prévue sur 5 ans, une inscription budgétaire de 3 500 k€ est prévue au Budget 2026.

L'école maternelle des Basses Terres a été également réhabilitée intégralement par la réfection de la toiture et des menuiseries extérieures, l'isolation extérieure et intérieure pour une enveloppe globale de 1 200 k€ répartie sur 3 ans.

Sur le quartier, ces travaux se sont accompagnés par la décarbonation et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire.

À la suite des études menées en 2023, la définition du projet d'implantation de la future Maison de la Solidarité et de la Citoyenneté a permis le lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2024, portée par le CCAS (près de 9M€ HT). Le projet se poursuit sur 2026.

Rive Droite

De même, les premiers travaux et les études nécessaires ont été réalisés pour le démarrage du projet d'urbanisation de la rive Droite. La ville a investi en 2025 plus de 2,1 M€ dans l'aménagement de ce secteur, notamment pour la fin de la construction du parking silo.



L'acte de Vente en l'Etat du Futur Achèvement a été signé fin octobre 2022 pour la construction du premier parking silo (R+8) de 721 places dont 629 places publiques. La construction de cet ouvrage est étalée sur 3 ans pour un coût prévisionnel de 9 160 650 HT financé par le Grand-Duché du Luxembourg, la Région Grand Est et l'Etat français à hauteur de 75%, les 25% ont été financés par la Ville de Thionville. Après un premier règlement de 2,8 M€ en 2023, de 5,9 M€ en 2024, le règlement de la 3^{ème} tranche ainsi que l'équipement intérieur sont prévus pour 1,8 M€ en 2025. L'acquisition est désormais soldée, il n'y aura pas d'impact en 2026.

Après les concertations menées en 2023, la ZAC Rive Droite a été créée en juin 2025. L'année 2026 permettra de définir le mode de gestion de cet aménagement et de choisir l'aménageur. Les études en lien notamment avec la SNCF, propriétaire d'une bonne partie du site, se poursuivront en parallèle. Aussi le rachat des Tours ICF devrait se concrétiser en 2026.

Citezen : le Bus à Haut Niveau de Service

Chaque année, la ville consacre une partie de son budget dans l'accompagnement des travaux du BHNS ; le TEMO (ex. SMITU) a mis en service les deux ponts nouveaux créés au-dessus des voies ferrées et de la Moselle afin de favoriser la circulation des bus actuellement en service.

Action Cœur de Ville

Pour le prochain budget, la ville consacrera près de 500 k€ à la poursuite de son plan d'action.

Depuis quelques années, c'est évidemment le SPOT qui a représenté le plus gros investissement. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, en lien avec l'ANAH, a permis les premières réalisations de réhabilitation de logement en 2022 sur le cœur de ville, et sera largement poursuivie par la suite. Parallèlement, la ville accompagne les grandes copropriétés (Concorde, Européen, Sainte Madeleine) dans leur démarche de réhabilitation, celle de l'Européen a été actée en 2025.

Après plus de 5 ans de travaux, le SPOT a été inauguré en septembre 2024, pour autant le règlement administratif et financier devrait se terminer au plus tard en 2026.

La réfection de la façade et des menuiseries des bâtiments de l'Hôtel de ville sera terminée pour cette fin d'année. La démolition du bâtiment rue des Clarisse sera suivie d'un projet d'aménagement de cet espace pour un budget 250 k€.

Dans le cadre de la stratégie de végétalisation d'ACV, la requalification des deux axes structurants du cœur de ville (de Puzzle à la gare, de SPOT au Couronné) vise à redonner une place plus centrale aux piétons dans la conception et l'usage de l'espace public.

VEGETALISATION DES AXES NORD/SUD

ACCOMPAGNER LES USAGERS

PRINCIPES DE VÉGÉTALISATION

- **Végétaliser les parkings** afin d'offrir une meilleure qualité de stationnement et d'intégrer cette première interface entre les usagers et le centre-ville dans le parcours de mode doux.
- **Créer une continuité végétale** par des plantations d'arbres à haute tige mais également par l'apport de massifs en fonction des disponibilités en sous-sol (réseaux).
- **Typologies spécifiques à chaque rue**, suivant 5 typologies définies en fonction des usages mais aussi des gabarits des espaces publics.
- **Offrir des îlots de fraîcheur**, proposer des bosquets d'arbres et d'arbustes, permettant des zones d'ombres et de perméabilité.

LES SÉQUENCES

séquence 01 > parking plantés, être accueilli par un couvert végétal

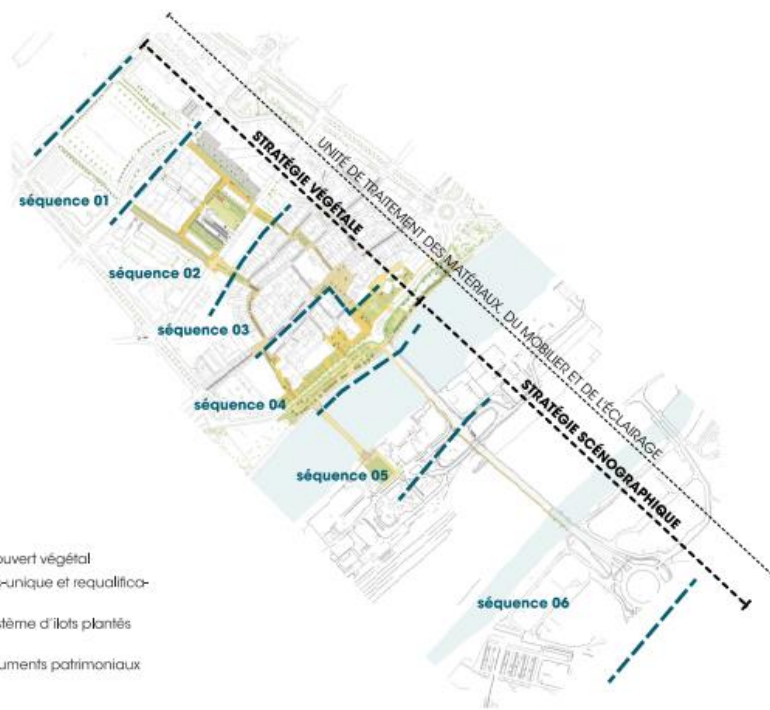
séquence 02 > rues commerçantes avec voirie en sens-unique et requalification de l'espace dédié aux piétons

séquence 03 > centre-ville piéton, végétalisé par un système d'îlots plantés adaptés aux conditions et usages

séquence 04 > requalification de la continuité de monuments patrimoniaux

séquence 05 > les ouvrages gare

séquence 06 > le couronné



Le partenariat avec l'IUT sera bien entendu maintenu et développé, tout comme le soutien à l'office du commerce.

Des poumons verts amèneront des îlots de fraîcheur au centre-ville grâce à des actions telle que le permis de végétaliser en pied de façades, ainsi que l'aménagement de la placette devant le Beffroi et de l'îlot Nouviaire inauguré en 2025. De plus, 300k€ supplémentaires investis en 2025 permettront de lutter contre les îlots de chaleur par un programme d'aménagement de l'espace public et de végétalisation notamment devant le Beffroi, ainsi que le square de la Mairie. En 2025, Place de la Liberté, la Fontaine a également été réhabilitée et sécurisée.

Saint Pierre la Milliaire



Après la réhabilitation du city stade en 2023, le quartier Saint Pierre La Milliaire a poursuivi sa réhabilitation avec la transformation de la cour d'école du site Saint Pierre (150 k€) et la 1ère tranche de la réfection du gymnase Léo Lagrange (150 k€) en 2024.



D'autre part, l'extension et rénovation du Centre Jacques Prévert a démarré en 2023. Le nouveau bâtiment a été inauguré en 2025. Le budget global de cette opération est prévu pour un montant total de 1,5 million d'euros, et permettra au centre social de disposer d'un nouvel outil pour assurer l'ensemble de ses activités au cœur du quartier.

A l'été 2024, les travaux d'amélioration du réseau de chaleur urbain ont démarré, transformant la chaufferie gaz en une nouvelle chaufferie biomasse. Parallèlement, les travaux de réhabilitation des tours par l'opérateur Moselis se sont poursuivis tout au long de l'année 2025.

ZAC du Couronné



La ZAC du Couronné a été créée en 2023 par la CAPFT, et fait l'objet actuellement d'une prochaine attribution à un concessionnaire.

La cession des terrains situés rue Cormontaigne appartenant à la ville a été réalisé en 2025 pour un montant de 2 727 000 €. Une somme de 490 k€ a été versé par l'aménageur pour la réalisation des équipements communautaires. Cette cession

a vocation de permettre la création du futur campus d'excellence, de nouvelles surfaces de bureaux ainsi que du locatif, notamment étudiants, en lien direct avec la vocation universitaire de l'environnement.

- La transition écologique

Ambition phare pour la municipalité dans le cadre de ce mandat, la question de la transition écologique sera au cœur de tous les futurs investissements, tant dans les projets Thionville 2030 que pour l'ensemble des travaux réalisés par la ville. La ville s'appuiera également sur les travaux menés par le Comité de Transition écologique, en place depuis 2021.

Une attention particulière a été apportée en matière de gestion du patrimoine végétal : développement de la gestion différenciée, hausse importante du budget en matière de travaux sylvicoles, mise en place de la première micro-forêt urbaine, premières tranches d'investissement sur l'arrosage intelligent : piloté à distance et de manière automatisée, afin de réduire les consommations d'eau et d'adapter la fréquence au besoin des plantations. Les travaux sur l'arboretum du parc de Volkrange sont maintenant terminés. Un diagnostic phytosanitaire des arbres d'alignement est également en cours, et les jardins familiaux font également l'objet d'une étude complète et d'une réhabilitation ; des récupérateurs d'eau seront installés dès 2026 pour faciliter l'arrosage. Pour 2026, la logique de gestion différenciée sera poursuivie et sanctuarisée.

En 2024, la Ville a reçu le prix de la Fleur d'Or qui est venu couronner l'investissement dans le fleurissement de la ville effectué ces trois dernières années.

D'autre part, la Cour d'école de la maternelle St Pierre et de la maternelle JJ Rousseau ont suivi, en 2025, le programme de transformation des cours d'écoles en cours résilientes. Ces projets sont soutenus financièrement par l'Agence de l'eau. Toujours en 2025, l'aménagement de la cour d'école de la Maternelle des Basses Terres a été réalisé. En 2026, le Parc Mandela fera également l'objet d'une reprise partielle.

Ensuite, c'est bien-sûr la question de la sobriété énergétique qui sera poursuivie en 2026.

Concernant l'éclairage public, les trames noires mises en place en 2022 ont été prolongées sur l'ensemble des quartiers de la ville. Le programme de modernisation de l'éclairage public par l'enfouissement des réseaux et la mise en place de LED se poursuit, un budget de 400 k€ annuel y a été consacré ces dernières années, et même 750k€ en 2025. Vu les investissements déjà réalisés, en 2026, 250 k€ seront inscrits pour poursuivre l'effort de modernisation du réseau. Parallèlement, une étude sur l'optimisation énergétique, en partenariat avec la Banque des territoires est menée. Pour ce qui est des bâtiments, le remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville des bâtiments A, B, D et E est terminé.

En parallèle, les travaux menés dans les écoles se concentrent également sur cette problématique : la réfection de l'école Basse Terre a été terminée en 2025 avec la réfection de la toiture et changement des

menuiseries extérieures, puis l'isolation intérieure. Outre ce projet d'envergure, des travaux d'isolation extérieures ou de toiture puis la rénovation intérieure se poursuivront à l'école maternelle des Coquelicots et de la Petite Saison.

Commencé en 2023, un budget sera consacré à l'équipement d'outils de pilotage des consommations : thermostat piloté à distance, horloge de coupure seront progressivement installés dans les différents bâtiments de la ville afin de limiter la consommation inutile de ressources. De même, des récupérateurs d'eau sont prévus autour de plusieurs bâtiments publics.

Le plan vélo se poursuit avec un crédit annuel de 100 000 €. Cette rénovation s'inscrit dans le plan de rénovation de 8 pistes cyclables existantes en optimisant le marquage au sol et la signalisation verticale. Les travaux entrepris ont pour objectif d'améliorer le fléchage, la signalisation des carrefours avec l'installation de feux si nécessaire.



Enfin, le projet CITEO, visant à équiper l'ensemble de l'espace public en bac de tri, développé depuis 2022 (parcs et écoles notamment) est déployé intégralement dans l'ensemble des salles, gymnases et stades de la ville en 2025. Le plan propreté se poursuit en 2026.

Le permis de végétaliser, permettant l'implication du plus grand nombre dans la végétalisation de la ville, a été mis en place de manière opérationnelle en 2024 et se poursuit également l'an prochain.

- **La transition numérique**

En 2023, la mutualisation du SIG avec la communauté d'agglomération a permis de développer l'outil en commun avec la CAPFT. Cet effort sera également poursuivi.

En 2023-2024, le développement d'Office 365 ainsi que de la téléphonie mobile permet à l'administration de se doter d'outils désormais performant et de moderniser les échanges. Un budget nouveau depuis 2022 sera prolongé dans les prochaines années : celui de la cyber sécurité, dans la continuité de l'audit réalisé.

La municipalité continue également l'investissement annuel pour généraliser l'équipement des écoles en matériels numériques (Tableaux Blancs Interactifs et classes mobiles). Cet effort sera poursuivi.

- **La prolongation de la politique de mise à niveau des équipements publics**

Au-delà de l'amélioration des bâtiments existants, à travers notamment le programme ADAP' qui se poursuit en 2026, la ville de Thionville verra son budget 2026 consacrer le démarrage de la programmation et des études concernant deux bâtiments à venir :

- Une étude d'opportunités de la salle multi-activités à Oeutrang, pour renforcer le lien social au coeur du village,
- Les études en vue de la construction du futur Centre social "Les Grands Chênes", à Veymerange, afin de déménager les activités du centre dans un lieu plus adapté à leur volume.

A cela, s'ajoute également des études concernant le développement du skatePark de Guentrange, en vue de la réalisation de modules complémentaires à l'offre existante.

En 2025, La Ville a poursuivi son programme de grosses réparations de voirie avec un budget global de 4,6 millions d'euros. Parmi ce programme, seront citées les plus grosses réalisations : la fin de la réhabilitation de la route de Metz ; la rue de la Daucherie, route d'Escherange à Oeutrang et la traversée de Volkrang ont été réhabilitées ; de gros travaux de GRV chaussée d'Océanie, Chaussée D'Amérique ont été mis en œuvre. Le centre-ville avec la rue du Manège, la voirie du passage du temple jusqu'à la rue du cygne ont été réhabilitées, puis, la rue de Manom dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.).

Ce programme de réfection de la voirie communale sera bien-sûr prolongé en 2026, comme chaque année.

De plus, un lourd investissement sera réalisé en 2026 afin de consolider le chemin du Fort, devenu instable, pour près d'un million d'euros.

Concernant le domaine du sport, d'autres sites ont bénéficié d'un engagement financier sur le budget en 2025. Les aménagements favorisant l'accès aux clubs de sport se poursuivront en 2026 avec, notamment, la création du terrain synthétique au stade de Volkrang, la réfection de l'éclairage du stade Jeanne d'Arc et du stade de Guentrange, la rénovation des tribunes du stade Jeanne d'Arc (200 k€). En parallèle, le sol du citystade d'Oeutrang sera également réhabilité.

Conclusion

Dicté par le PLF2026, le niveau des dépenses d'équipement au stade du budget primitif 2026 devrait se stabiliser autour de 17 M€. L'exercice 2026 poursuit les opérations pluriannuelles en cours et maintient les programmes annuels destinés à l'amélioration du cadre de vie.

Dans la suite des niveaux records de 28M€ de dépenses d'équipement prévues dans le budget 2024 et 23,5 M€ au budget 2025, la ville de Thionville aura réalisé l'ensemble des projets envisagés au début du mandat, malgré la crise COVID, l'explosion du coût de l'énergie et l'inflation galopante connue au cours de la période.

En cette fin d'année 2025, les résultats budgétaires sont conformes aux études nationales sur les finances locales et reflètent les difficultés conjoncturelles en France due à l'inflation et aux baisses des subventions et dotations notamment, l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses. La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être maintenue d'autant plus que la dynamique des recettes de la ville s'amointrit,

notamment si la loi de finances est votée en ces termes, afin de permettre à la fois de financer la politique sociale de la ville pour garantir un haut niveau de service public, mais également de réaliser les transformations urbaines et écologiques nécessaires au regard de l'attractivité du territoire. Si l'ambition en termes d'investissement se prolonge, les futures mesures gouvernementales rendent plus que nécessaires la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de garantir aux habitants une évolution positive de leur cadre de vie.

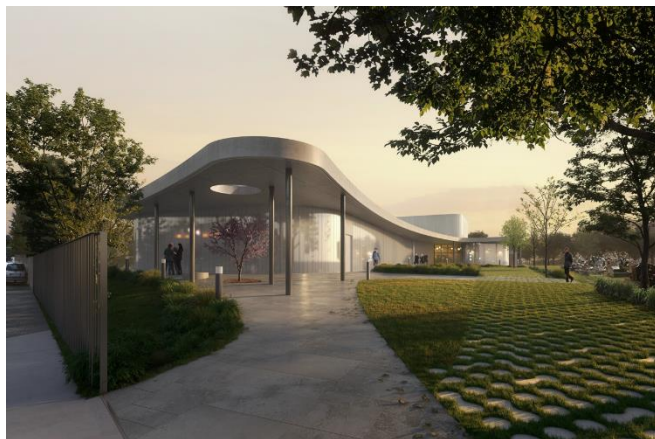
La recherche de soutien financier auprès de nos partenaires permet de financer cette mutation et de prolonger l'effort de désendettement entamé il y a près de 10 ans, sans toucher cette année encore à la fiscalité. Mais les prévisions des finances publiques de l'Etat mais aussi des collectivités locales sont plutôt pessimistes. L'Etat français, dans sa globalité, doit revoir ses ambitions à la baisse, et financera moins les projets locaux.

Le budget primitif 2026 laisse donc apparaître à la fois la concrétisation des ambitions d'équipement et la dimension particulièrement saine du budget de la ville, tout en prenant en compte avec prudence les futures décisions de la loi de finances.

Une parfaite adéquation avec les prévisions du début du mandat, un niveau d'investissement conséquent, une transition écologique et énergétique maintenue, une qualité toujours grandissante du service public local, une gestion vertueuse du désendettement et une stabilité fiscale ; voilà les grandes orientations de ce budget 2026.

B – Les Budgets Annexes

a – Le Budget du Centre Funéraire



Les investissements envisagés en 2026 concernent essentiellement la construction du nouveau Centre Funéraire. Pour donner suite à la consultation lancée en 2022, l'équipe menée par l'entreprise IMPRESSA a été retenue, l'année 2024 a permis de préciser le cahier des charges complexe de ce chantier, les travaux ont commencé en 2025. Les aléas n'ont pas permis un démarrage du chantier aussi rapide que prévu, pour autant, la livraison est attendue pour septembre 2026.

Le suivi de l'AP/CP : AP-2023-7 au 23/10/2025 :

Exercice	Montant voté AP	Montant prévisionnel	Montant voté CP	Virement crédits	Total voté	Ecart	Réalisé
TOTAL	8 410 434,00 €	8 410 434,00 €	8 671 000,00 €	0,00 €	8 671 000,00 €	-260 566,00 €	1 433 689,76 €
Reste à répartir		0,00 €					
2023	8 410 434,00 €	252 713,65 €	371 000,00 €	0,00 €	371 000,00 €	-118 286,35 €	252 713,65 €
2024	0,00 €	310 827,53 €	3 600 000,00 €	0,00 €	3 600 000,00 €	-3 289 172,47 €	310 827,53 €
2025	0,00 €	4 700 000,00 €	4 700 000,00 €	0,00 €	4 700 000,00 €	0,00 €	870 148,58 €
2026	0,00 €	3 146 892,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 146 892,82 €	0,00 €

Les crédits de paiement 2025 de 4 700 000 € ne seront pas dépensés au 31/12/2025, ils redeviendront disponibles pour une inscription ultérieure. A l'étape du BP2026, les 3 146 892 € sont inscrits tels que proposés dans l'autorisation de programme. Comme ouvert lors de la mise à jour de l'AP/CP (DCM 20250428-10), un emprunt de 4 030 000 € a été souscrit en cette fin d'année 2025 permettant une phase de mobilisation d'un an. Cette souplesse permet de ne mobiliser les fonds qu'au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Vu le taux de réalisation des crédits 2025, aucun tirage ne sera effectué en 2025.

b – Gestion du stationnement payant en parc clos

Le Conseil Municipal a créé lors de sa séance du 17 juin 2024 une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du stationnement payant en parc clos muni d'un budget annexe M4 (S.P.I.C.)

Le premier exercice budgétaire est celui de l'année civile 2025.

Une dotation initiale a été définie afin de mettre à disposition de ce service public industriel et commercial les moyens matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement initial. Cette dotation initiale comprend les actifs et passifs intégrés au patrimoine de la ville qui seront affectés à la régie pour son parfait fonctionnement. L'investissement le plus conséquent est celui du parking des Capucins en ces niveaux -1 et -2.

Le parking silo gare a été mis à disposition dès 2025 afin d'en permettre son exploitation. Cependant la dotation comptable ne sera effectuée qu'après réalisation complète de la construction et de ses équipements sur le budget principal via une opération pluriannuelle.

En effet, la construction de cet équipement est suivie depuis 2022 par une AP/CP sur le budget principal de la ville. Le dernier versement contractuel de cette acquisition en VEFA a été réalisé au cours du premier semestre 2025, mais les derniers équipements ne seront installés qu'au cours du dernier trimestre 2025. L'emprunt que la ville aura mobilisé pour la réalisation de cet équipement fera l'objet d'un échéancier entre la régie et la ville. L'intégration définitive ne sera faite qu'au cours de l'année 2026.